

SON CHEF D'OEUVRE : FRAPPER FORT CONTRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



LYCÉE PRO

- Des milliers de postes supprimés
- Réforme contre les PLP
- Diminution des horaires et des contenus
- Injonctions pédagogiques
- Augmentation de la charge de travail

SALAIRES

- Gel du point d'indice
- Refus d'augmenter et de rattraper nos salaires
 - Pseudo-mérite accru

LOI BLANQUER

- Devoir de se taire
- Expérimentations accrues
- Conseils d'administration affaiblis

LOI FONCTION PUBLIQUE

- Fin du paritarisme : opacité sur les mutations, les changements d'échelon et de grade
- Disparition des CHSCT
- Précarité renforcée : le contrat devient la principale voie de recrutement
- Suppression de 120 000 postes

Pour dire non au projet de loi de transformation de la Fonction publique
Pour l'abandon de la réforme de la voie professionnelle
Pour des discussions et des négociations sur de nouvelles bases



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

9 MAI & 18 MAI
TOUTES ET TOUS
DANS L'ACTION !



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Classe exceptionnelle

→ **Textes de référence** : [La note de service n° 2019-062 du 23-4-2019](#) et la circulaire académique : [Avancement à la classe exceptionnelle des enseignants du second degré - rentrée 2019](#) / [Annexe : Modalités de connexion](#)

→ **Promouvable au titre du Vivier1** : Pour être promouvable au titre du vivier 1, avoir atteint le troisième échelon de la hors classe au minimum et justifier de **huit années** de service dans des conditions particulières ou sur des fonctions particulières :

- Éducation prioritaire.

Avoir enseigné en établissement REP, REP+, violence, Sensible, etc... Est prise en compte comme année pleine toute année effectuée avec au moins 50 % du service dans un des établissements relevant de la liste ministérielle. Pour les TZR, les affectations à l'année sont prises en compte dans les mêmes conditions.

Liste des écoles et des établissements scolaires ayant relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire entre les années scolaires 1982-1983 et 2014-2015 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/05/6/perso148_annexe_1113056.pdf

- Enseignement supérieur

Affectations dans un établissement de l'enseignement supérieur ou classes préparatoires, sur l'intégralité du service.

Ce qui change : les affectations en STS ou diplôme supérieur d'arts appliqués ou au diplôme des métiers d'art ne sont plus prises en compte !

Ces années sont toujours validées pour les collègues dont la candidature avait été jugée recevable au cours des années précédentes.

- Directeur adjoint chargé de SEGPA

- DDFPT

- Formateurs académiques (CAFFA)

Seront prises en compte les années de fonction auprès des écoles de formation d'enseignants (ESPE, IUFM) antérieurement au décret 2015.

Les années sont prises en compte quelle que soit la quotité de service effectuée dans l'année.

- Référent auprès d'élèves en situation de handicap

- Tuteur des personnels stagiaires (Cette nouvelle fonction est reconnue pour l'accès à la classe exceptionnelle).

Attention : dans le cas de cumul de plusieurs fonctions au cours de la même année, la durée d'exercice n'est comptée qu'une fois. Seules les années complètes sont retenues, les services à temps partiel sont comptabilisés comme des services à temps plein. Les services de faisant fonction ne sont pas pris en compte.

Au titre de l'année 2019, la candidature pour le vivier 1 doit se faire sur I-Prof entre le 29 avril 2019 et le 17 mai 2019 ([Modalités de connexion](#))

→ Second vivier

Pour les agents ayant atteint le sixième échelon de la hors-classe, pas de candidature à formuler sur Iprof.

La proportion de promus au titre du vivier-1, 80%- reste identique pour seulement 20% des promotions au titre de l'ancienneté. Le SNUEP-FSU exige que tous les personnels puissent dérouler une carrière complète au meilleur rythme et atteindre les indices maximaux correspondant aux indices de la classe exceptionnelle.

Affectation des fonctionnaires stagiaires

BO n°18 du 2 mai 2019 / Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2019. Note de service n° 2019-064 du 25-4-2019 (NOR [MENH1909527N](#))

Création des familles de métiers dans le JO

Dans le JO du 27 avril 2019 / [Décret n° 2019-370](#) du 25 avril 2019 portant création des familles de métiers en seconde professionnelle et les mentionnant dans la procédure d'orientation

Hors Classe / Rappels

Circulaire académique : [Avancement à la hors-classe des professeurs agrégés, certifiés, des PLP, PEPS, Psychologues de l'éducation nationale et CPE - rentrée 2019](#)

Contingent :

	Certifiés	Prof. EPS	PLP	CPE	Psy EN
Promouvables	46 048	5 863	13 165	2 766	2 458
Contingent total	7 829	997	2 239	471	418
Ratio pro/pro	17%	17%	17%	17%	17%
Contingent Bordeaux	423	52	126	25	21

Calendrier : CAPA Hors Classe et Classe exceptionnelle : 10 juillet 2019

Concours de l'enseignement.

Un [arrêté](#) du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Résultats définitifs Bac Pro 2018

Note DEPP n°19.03

31,9 % (2017 : 28,4 %) des bacheliers sont des bacheliers professionnels.

- 21,5% de la génération a un Bac Pro (-0,4) 2ème derrière le général.
- Hausse du nombre bacheliers dans une génération due à l'essor important du bac pro
- **Candidats au bac pro** : 216 484 en 2018 (2017 : 218 041, -1557) 42,7 % de filles (47,2 % en techno, 56,3 % en générale)
- 46,1 % dans le secteur de la production dont 14,7% de filles (+0,3)
- 53,9 % dans le secteur des services dont 66,7 % de filles (-1,9)
- Répartition des candidats : 188 963 sous statut scolaire, 464 Enseignement à distance, 2520 Enseignement individuel, 4277 Formation continue et 20260 en Apprentissage.

Bachelier-ères professionnels : 179 262 (2017 : 179 841, -579) : 45,2 % (+0,3) dans le secteur de la production et 54,8 % (-1) dans le secteur des services.

Taux de réussite : 82,8 % (+ 0,3 pts/ 2017) / Production : 81,2 % (2017 : 80,3 %) / Services : 84,1 % (2017 : 84,4 %). **Le taux de réussite reste de 9 points inférieur aux séries générales (91 % en général)**

L'observatoire national de la sécurité (ONS) pointe des défaillances concernant la sécurité dans les établissements d'enseignement

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (rapport [rendu public](#) en avril 2019) révèle que 60 % des EPLE n'ont pas mis en place le "registre public d'accessibilité", sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Le rapport s'intéresse aussi à la formation des personnels de direction aux risques majeurs naturels et technologiques : les trois quarts d'entre eux n'en ont jamais suivi.

Et concernant ce dernier point, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) a interrogé près de 11 000 directeurs d'école et personnels de direction des EPLE sur leur formation aux "risques majeurs". A la question " Avez-vous suivi une formation liée à la prévention des risques majeurs naturels et technologiques (hors attentat-intrusion) ? Les réponses sont surprenantes :

	Écoles		2 nd degré	
Non	7 650	85,2 %	1 455	72,1 %
Oui, volet prévention	829	9,2 %	282	14,0 %
Oui, dédiée prévention	407	4,5 %	259	12,8 %
Ne sais pas	89	1,0 %	24	1,2 %
Répondants	8 975		2 020	

En plus, l'ONS constate "la persistance d'une confusion entre risques majeurs (risques de catastrophe accidentelle naturelle ou technologique) et menace majeure (attentat), voire même la confusion avec la prévention des risques professionnels". "La confusion est manifeste dans 19 % des LEGT et 25 % des LP."

Orientation : les conditions de mise à disposition des fonctionnaires de l'EN aux régions

En application de l'article 18 de la loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel », un [décret](#) (JO du 28 avril 2019) détermine les conditions de l'expérimentation consistant à mettre à disposition des régions des fonctionnaires et agents exerçant, dans les services et établissements relevant du MEN, des missions d'information des élèves et des étudiants sur les formations et les métiers. Ci-dessous les points essentiels :

- "Les régions peuvent, à titre expérimental, bénéficier à leur demande de la mise à disposition de fonctionnaires et agents de l'État exerçant tout ou partie de leurs missions au sein des centres d'information et d'orientation (CIO) ou exerçant des fonctions se rapportant à l'information des élèves sur les métiers et les formations, au sein d'un service académique ou d'un EPLE".
- La mise à disposition "requiert l'accord des fonctionnaires et agents de l'État intéressés".
- Le recteur de région académique devra "définir le nombre maximal de fonctionnaires et d'agents de l'État mis à disposition pour chacun des corps et fonctions concernés, à l'échelle de la région". Il devra le "soumettre pour avis aux CTA de la région réunis en formation conjointe".

L'expérimentation est ouverte, pour une durée de 3 ans, au sein des académies dont le recteur en fait la demande.

« Le parcours des PLP en fin de carrière » (de plus de 50 ans)

Le SNUEP-FSU a participé au financement d'une étude réalisée par une équipe de chercheurs du Laboratoire Education Cultures Politiques de l'Université 2 sur « *le parcours des PLP en fin de carrière (de plus de 50 ans)* » sous la responsabilité de Thierry BOUCHETAL.

Une première étape de l'étude a été présentée lundi 08 avril au Lycée Professionnel L. Labé à LYON devant des chercheurs, des représentants du syndicat, du rectorat, des corps d'inspection ou de direction, et bien sûr des PLP.

L'enquête a porté plus précisément sur *la faculté à persister dans le métier pour les PLP de plus de 50 ans qui se disent plutôt satisfaits dans leur travail.*

L'originalité de l'enquête porte sur deux points : la fin de carrière des PLP et des collègues satisfaits dans leur travail alors que la plupart des études s'intéressent aux débutants et à leurs difficultés à entrer dans le métier.

Le rapport final sera publié à la fin de l'année 2019. Voici quelques données présentées :

Les chercheurs se sont d'abord intéressés à la « morphologie » des enseignants de la voie professionnelle ainsi qu'aux élèves auxquels ils enseignent.

Concernant **les élèves** de Lycées Pros, en 2016, ils représentaient 28,6% des lycéens avec 57% de garçons. 48 % avaient un an de retard ; 38% poursuivaient des études supérieures et 83% étaient des enfants d'ouvriers et employés (*contre 36% en LGT*). (*source : chiffres du MEN-DEPP de 2016*).

Les PLP représentent environ 12% des professeurs du secondaire avec 50% de femmes alors qu'elles sont 58,4% pour l'ensemble du secondaire. Le pourcentage des + de 50 ans est de 39% chez les PLP, supérieur de 9 points par rapport à l'ensemble des professeurs du secondaire (*source : chiffres du MEN-DEPP de 2017*).

Un questionnaire envoyé à 2 000 PLP de plus de 50 ans a obtenu environ 400 réponses : il a été accompagné d'entretiens individuels. Les enquêteurs ont d'abord cherché à comprendre quels étaient les motifs de leur venue au métier de PLP et leurs motivations à être « heureux » d'enseigner après 50 ans.

Les **difficultés** : sans surprise, pour 43,6% des collègues interrogés, ce sont les réformes et pour 40,9% les relations avec les directions des établissements qui posent problèmes. Les relations avec les corps d'inspection ne sont citées que pour 13,5% dans les difficultés.

Lors des entretiens, le mot cité le plus souvent est « **élève** » : pour près de 51% des collègues ce sont des moteurs et une ressource pour durer dans le métier alors qu'ils sont un frein ou un empêchement pour 35% des PLP.

Les élèves sont plus un frein pour durer dans le métier lorsqu'ils sont issus des zones urbaines, pour les PLP exerçant majoritairement avec des jeunes en classe de seconde et pour les collègues sans première carrière autre que professeur et sans activité professionnelle complémentaire.

Les collègues sont la première ressource pour durer parmi les adultes présents en établissement (soutien social, transmission d'expérience, débats professionnels, ...), mais pour 13% des personnes interrogées ils sont au contraire une difficulté. Les corps d'inspection ne sont pas cités comme ressource.

Les deux moteurs principaux pour durer dans le métier : la réussite des élèves et le travail collectif sur un projet et avec des collègues choisis.

Mais un des enjeux reste la reconnaissance du lycée professionnel et de ses personnels au sein de l'Education Nationale et à l'extérieur du monde éducatif.